



## Déclaration de performance

conformément à l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 modifié par le règlement (UE) n° 574/2014

## Déclaration de conformité

conformément au décret-loi (UK) 2019 Nr. 465 ; 2020 Nr. 1359

<b>pour le produit</b>	MB 1K S
<b>N°</b>	<b>GBI-P 118-1</b>
<b>Code d'identification unique du type de produit</b>	0852
<b>Usage(s)</b>	Produit liquide imperméable à l'eau à appliquer sous les carrelages et dalles céramiques pour l'extérieur (collé avec Remmers FL fix de classe C2 selon EN 12004)
<b>Fabricant</b>	Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönigen (DE)  <b>Distributeur UKCA:</b> Remmers (UK) Limited 1 & 2 Garden Suites, Coleshill Manor Campus, Birmingham B46 1DL (GB)
<b>Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances</b>	Système 3 (pour une utilisation à l'intérieur et à l'extérieur)
<b>Norme harmonisée</b>	EN 14891:2012-07
<b>Organisme(s) notifié(s)</b>	Materialprüfanstalt (MPA) Braunschweig Beethovenstr. 52, 38106 Braunschweig Notified Body No 0761

La MPA Braunschweig a réalisé les essais de type et a délivré le rapport suivant : **Rapport de test 1204/214/23a**



## Erklärte Leistungen:

Caractéristiques principales	Prestations	Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Spécification technique harmonisée
Niveau initial de la résistance à la traction	$\geq 0,5$ MPa	Système 3	EN 14891 : 2012-07
Résistance à la traction après contact avec de l'eau	$\geq 0,5$ MPa		
Résistance à la traction après vieillissement thermique	$\geq 0,5$ MPa		
Résistance à la traction après alternance gel/dégel	$\geq 0,5$ MPa		
Résistance à la traction après contact avec de l'eau chlorée	$\geq 0,5$ MPa		
Résistance à la traction après contact avec de l'eau de chaux	$\geq 0,5$ MPa		
Imperméabilité à l'eau	Imperméable		
Pontage des fissures sous conditions normales	$\leq 0,75$ mm		
Pontage des fissures à basse température(-5 °C)	$\leq 0,75$ mm		

La performance du produit ci-dessus correspond à la performance déclarée / les performances déclarées Pour la préparation de la déclaration des performances conformément au règlement (UE) n° 305/2011 et la déclaration de conformité conformément à la législation (UK) 2019 Nr. 465 ; 2020 Nr. 1359, le fabricant désigné ci-dessus est seul responsable.

Signé pour le fabricant et au nom du / de la :

**Remmers GmbH**

[f\_e\_bautenschutz\_3]

.....  
Dr. Magnus Greiwe (mandaté)  
(Chef de service)

.....  
p.o. Holger Nordmann  
(Développeur)

**Cette déclaration des performances a été générée électroniquement et elle est valable sans signature.**

Löningen, 2024-04-09